



Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

RÉSUMÉ PRECAD

DONNÉES GÉNÉRALES

Type de dossier : Division parcellaire horizontale

Numéro de plan : 82029/10273

Nos références : Precad26071038677

Vos références : N/A

PARCELLES SOURCES

ID parcelle	Div. Cad.	Situation	Nature	Statut
82029 D 0462/00 000 P0000	SAINTÉ-ODE 3 DIV/ TILLET/	SUR LES MONTS	TERRE	Cad.- Precad

IDENTIFICATION PRÉALABLE

DATE DE DÉBUT : 13.04.2026

PARCELLES RÉSERVÉES

PARTIES PRIVATIVES

Dénomination : Lot 1

ID parcelle : 82029 D 0462/00 A000 P0000

Nature : AUTRE NON BATI

Superficie (en m²) : 3.309

Dénomination : Lot 2

ID parcelle : 82029 D 0462/00 B000 P0000

Nature : AUTRE NON BATI

Superficie (en m²) : 2.160

Procès verbal de mesurage et de division

Le 03 avril 2025

Je soussignée Christelle Huenaerts,
légalement assermentée auprès du tribunal de première instance de Bruxelles,
membre des chambres fédérales des géomètres-experts (LAN 041114)
représentant la sprl HUENAERTS bvba,
rue Eugène Toussaint, 36 à 1090 Jette – 02/460.68.82
ai procédé au mesurage et à la division d’une parcelle de terrain située

Rue Arc-en-ciel à Houmont (Saint-Ode)

Cadastrée Saint-Ode 3ème division (Tillet) section D- n°462;
Propriété de la famille Mahy

Ai trouvé une contenance de: **60 a 42 ca**
Soixante ares quarante-deux centiares

La limite de la parcelle 460, entourée en rouge au plan ci-contre a été définie de la manière suivante:
La limite L1 à L7 a été établie sur base de l’axe du chemin existant dont une parallèle à 3m a été tracée, conformément à la largeur de ce chemin à l’atlas des chemins vicinaux.
La limite L7 –L8 a été établie sur base du plan cadastral et de la profondeur renseignée par l’atlas des chemins vicinaux
La limite L8-L9 a été établie sur base du plan cadastral.
La limite L9 à L1 a été établie sur base de l’axe de la cloture existante.
ai divisé cette entité, délimitée au plan ci-contre par les lettre L1 à L13 en six lots, à savoir:

- LOT 1:**
coloré en violet et délimité par les lettres L1, L2, L3, L13, L10, L11, L12 et L1 au plan ci-contre,
avec une superficie de: **33 a09 ca**
Trente-trois ares et neuf centiares
- LOT 2:**
coloré en brun et délimité par les lettres L3 à L10, L13 et L3 au plan ci-contre,
avec une superficie de: **21 a 60 ca**
Vingt-et-un ares soixante centiares

Le présent procès-verbal n’annule pas et ne déroge pas à toutes éventuelles servitudes quelconques qui existeraient à ce jour.
Je certifie avoir accompli ma mission en âme et conscience, avec exactitude et probité.

Christelle Huenaerts, géomètre-expert



